

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 670

Artikel: Humour intercantonal : le conseiller d'Etat et le journaliste
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024770>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HUMOUR INTERCANTONAL

Le conseiller d'Etat et le journaliste

Les lecteurs de DP commencent à apprécier à sa juste valeur le conseiller d'Etat radical Alain Borner qui préside aux destinées de l'économie publique genevoise.

En accédant à la magistrature, ce cadre de Dupont de Nemours a atteint son seuil personnel d'incompétence. Les fonctionnaires supérieurs de son département quittent l'un après l'autre le bateau: impossible de travailler avec un chef aussi pointilleux que soucieux en permanence de sa propre publicité. Et ses amis politiques en sont encore à chercher la trappe par laquelle ils pourraient faire disparaître ce magistrat, plus encombrant qu'utille en période électorale.

A défaut d'initiatives propres à épauler l'industrie genevoise en difficultés, M. Borner meuble ses loisirs à collectionner et classer les articles de presse

critiques à son endroit. C'est le Renquilleur dans «La Suisse» (21 janvier dernier) qui le révèle.

A propos d'une possible violation de la loi Furgler, la presse genevoise a enquêté, plus particulièrement le journal «Le Courier» qui fait preuve d'une belle indépendance sur le front de la politique cantonale. M. Borner s'est donc fabriqué un tableau synoptique avec date des articles, extraits desdits articles et appréciations — délicat exercice de mise en pages sur plusieurs colonnes. Et M. Borner, fort de cette documentation, d'assaillir la rédaction en chef du «Courrier», suggérant que le journaliste incriminé soit dessaisi du dossier. Bête et méchant.

C'était notre rubrique de l'humour intercantonal. Pourquoi ne pas faire profiter les lecteurs d'autres cantons des faits et gestes drôles ou mesquins des magistrats qui n'ont rien à faire là où ils sont? Nous sommes toujours preneurs d'informations vérifiées de ce genre. Une cure d'oxygène démocratique ne peut faire de mal à personne, quand on sait combien est difficile l'exercice, en toute indépendance, du journalisme de politique locale.

LA TERRE DE NOS ANCÊTRES. — II

La grande bouffe du tourisme

Quand on traite de l'acquisition d'immeubles par des personnes résidant à l'étranger, c'est d'abord aux régions touristiques, et plus particulièrement aux régions de montagne, que l'on pense. Parce que la grande majorité des autorisations délivrées le sont dans ces lieux. Parce que les stations touristiques ont connu un développement foudroyant ces quinze dernières années. Problème de visibilité donc.

Problème économique aussi. L'enjeu est de taille. Les régions de montagne, marginales par rapport

aux grands centres économiques du pays, cherchent à survivre. Avec le tourisme, elles ont trouvé le filon. La plupart d'entre elles, dans le cadre de la législation fédérale sur l'aide aux investissements, ont prévu des plans de développement basés sur les lits «parahôteliers»; en d'autres termes, elles ont misé sur la résidence secondaire.

DOUBLE LANGAGE FÉDÉRAL

La loi Furgler¹ vient contrecarrer cette volonté de développement; en restreignant la vente aux étrangers, elle rend parfois difficile le respect des objec-

¹ Cf. DP 669 «La terre de nos ancêtres», et toujours, bien sûr: J.-D. Delley, R. Derivaz, L. Mader, C.-A. Morand, D. Schneider, «Le droit en action. Etude de mise en œuvre de la loi Furgler.» (Editions Georgi, 1982.)

tifs visés — nombre de lits à atteindre en fonction des équipements collectifs existants — objectifs par ailleurs acceptés par la même Confédération.

Dans les cantons de montagne, on a peine à comprendre ce double langage fédéral. D'autant moins que l'acquéreur étranger, pour certaines régions du moins — le Valais notamment — est plus empressé que le Suisse et prêt à payer un meilleur prix. On peut donc comprendre la grogne des régions touristiques qui ont le sentiment de se faire interdire par la Suisse urbaine et prospère la solution qui s'impose pour leur permettre de se tirer d'affaire.

C'est pure hypocrisie dès lors de jouer les nationalistes purs et durs si on n'a pas d'alternative à proposer. Et surtout si on limite le danger à la mainmise étrangère dans nos vallées et sur nos monts.

Le débat qui va s'engager au Parlement sur la nouvelle législation visant à limiter les acquisitions étrangères ne peut pas éviter la question de la politique touristique. Et là, les étrangers ne sont pas seuls en cause.

UNE CASCADE D'ABSURDITÉS

L'explosion des résidences secondaires que nous avons connue et qui risque bien de se poursuivre, met à nu une cascade d'absurdités qu'on peut difficilement ignorer.

L'absurdité d'un parc immobilier — en Suisse, près de 250 000 habitations — inoccupé la plus grande partie de l'année, alors même que sévit une crise du logement dans certains villages.

L'absurdité d'un développement des constructions dans les zones les plus favorables à l'agriculture, alors qu'on prétend faire du tourisme une activité complémentaire à la paysannerie de montagne.

L'absurdité d'un mode et d'un rythme de construction qui souvent dépassent les capacités techniques